



Vous êtes instructeur en aéro-club ?

Vivez votre mission en toute tranquillité grâce au
« Pack Assurance Instructeurs / Examineurs »

Rappel des nouveautés 2017/2018

• Baisse de cotisation : 98€

- Vous pouvez instruire sur un aéronef exploité ou non par un aéro-club affilié, au sol y compris sur simulateur et en vol
- La couverture est étendue à tout aéronef monomoteur ou bimoteur à pistons et à l'Europe
- L'assistance est étendue à l'accident matériel ou de l'aéronef et intègre désormais les frais de transport de pré et post acheminement à la gare ou l'aéroport
- Il est possible d'adhérer au pack assurance Instructeurs/Examineurs dans un autre club que celui où vous avez souscrit votre licence fédérale

✦ Des garanties très complètes :

Une garantie Responsabilité Civile personnelle pour l'instructeur/examineur

- Un contrat de Responsabilité Civile (RC) qui vous couvre à titre personnel pour toute formation dispensée sur un aéronef exploité ou non par un aéro-club affilié FFA
- Des montants de garantie RC élevés, jusqu'à 5 000 000 € par événement et 9 000 000€ par année d'assurance
- Une indemnisation sans franchise
- Une territorialité uniformisée à l'Europe pour l'assurance et l'assistance

Une garantie de protection de l'instructeur/examineur

- Une garantie Individuelle Accident avec un capital de 30 000 € en cas de décès ou d'invalidité
- Un tarif attractif

Une garantie "Assistance Plus"

- Le rapatriement en cas de maladie ou d'accident du pilote, et en cas de panne ou accident de l'avion.
- Une conciergerie d'étape pour la réservation de taxi, restaurant, hôtel.....
- Et toujours la garantie interruption de vol pour cause Météo dans la cadre de la politique de prévention de la FFA

Rappel : L'assurance protection juridique est déjà incluse dans la souscription de votre licence FFA

✦ Une cotisation avantageuse sans besoin de cotisation associative supplémentaire

- Seulement 98 € pour les garanties, tarifs 2017 maintenus

✦ Un service de qualité

- Une équipe spécialement dédiée aux licenciés de la FFA

✦ Comment adhérer?

C'est simple : il vous suffit d'**adhérer en ligne** sur SMILE, accessible depuis le site de la FFA, **ou de compléter le formulaire** unique « Pack Assurance Instructeur /Examineur 2017-2018 » et de le renvoyer à la FFA accompagné de votre règlement à l'adresse indiquée.

N'hésitez pas à comparer! Produit, sans conteste le plus performant du marché!

Pack Assurance Instructeurs/Examineurs 2017-2018

Formulaire d'adhésion aux garanties proposées aux Instructeurs/Examineurs (ou adhérez en ligne en quelques clics sur le site de la FFA / SMILE)

Contrat la Réunion Aérienne 2018-60000

Contrat Chubb N° IA00 6481 6395

Contrat Mutuaide Assistance N° 3248

■ Association (Aéro-club)

Nom _____
 Adresse _____
 Téléphone _____

■ Instructeur/Examineur

Nom, Prénom _____
 Né(e) _____ à _____
 Adresse _____
 Profession _____ Adresse Email _____
 Téléphone _____ N° Licence FFA _____
 N° Qualification FI _____

■ Garanties

1. Assurance individuelle accidents Instructeurs/Examineurs et assistance en cas d'interruption de vol*

Contrat d'assurance Chubb N° IA00 6481 6395 et Contrat d'assistance Mutuaide Assistance N° 3248

Ce contrat est ouvert aux seuls instructeurs /examineurs licenciés à la FFA

- **Effet:** date de réception du formulaire à la FFA et au plus tôt le 01/10/2017
- **Expiration:** 31/12/2018

Bénéficiaire en cas de décès (à renseigner obligatoirement) :

- Conjoint, à défaut les enfants nés ou à naître par parts égales entre eux, à défaut les ayants droit*
 Autres* : _____

2. Assurance Responsabilité Civile Instructeurs/Examineurs*

Contrat d'assurance La Réunion Aérienne N°2017-60000

Ce contrat est ouvert aux seuls instructeurs /examineurs licenciés à la FFA

- **Effet:** date de réception du formulaire à la FFA et au plus tôt le 01/10/2017
- **Expiration:** 31/12/2018

■ Souscription

Oui je demande mon adhésion au «Pack Assurance Instructeurs/Examineurs» complet* et je joins un chèque de 98 €

- Je souscris la garantie 1 seule* (assurance individuelle accidents instructeurs/examineurs et assistance en cas d'interruption de vol) et je joins un chèque de 34 €
 Je souscris la garantie 2 seule* (assurance responsabilité civile instructeurs/examineurs) et je joins un chèque de 64 €

Ces garanties sont souscrites par la FFA auprès des compagnies Chubb, Mutuaide et la Réunion Aérienne et sont proposées par la FFA en sa qualité d'intermédiaire en assurances conformément aux dispositions de l'article R.511-2-I-4 du Code des assurances, N°ORIAS 07 030 541 (www.orias.fr). Activité placée sous la responsabilité de l'ACPR, sise 61 rue Taitbout 75009 Paris

Établir votre chèque à l'ordre de la FFA

* Mettre une croix dans la case correspondante

«Je déclare avoir pris connaissance des notices d'information figurant ci-joint.»

Fait à : _____ le : _____

Signature de l'instructeur :

Pour plus d'informations, renseignez vous auprès de votre club ou sur le site internet de la FFA: www.ff.aero.fr